



**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024**  
**À 18h**

Délibération 2024 / 70  
(9<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 17  
Votants : 19

Date de l'envoi et de  
la publication de la  
convocation  
**03/09/2024**

Date de publication  
du compte-rendu de  
la séance :  
**13/09/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 11 septembre à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Etaient présents** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.

**Absents représentés** : BACH Hélène (donne procuration à POIRRIER Michelle), VERTES Alain (donne procuration à SERMET Jean-Claude).

**Absents excusés** : DELEUZE Christian, COQUEAU Stéphane.

**Absents** : MAIGNE Solange, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance** : ROUQUIE Vincent.

**OBJET : SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS CAUVALDOR DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE (CHAUFFAGE & ECLAIRAGE) DU BATIMENT DE LA MAIRIE.**

Dans le cadre du Schéma Directeur de l'Immobilier et de l'Energie (SDIE), le bâtiment de la Mairie de Gramat fait l'objet de travaux de rénovation énergétique consistant à remplacer la chaudière à fioul par une pompe à chaleur et à moderniser son système d'éclairage (via technologie LED, graduation, détection de présence).

La Communauté de Communes CAUVALDOR peut participer au financement de ces travaux par le biais du Fond de concours mis à disposition des différentes communes membres. Le fonds de concours pourrait couvrir 25 % des coûts de l'opération.

- Le plan de financement est le suivant :

<b>RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE</b>				
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
<b>Opération</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>Financement</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>Taux (%)</b>
Etudes et MOE :	13 788,00 €	Fonds de concours : CAUVALDOR	39 518,99 €	25 %
Travaux remplacement chaudière Mairie :	119 320,06 €	Fonds Vert (50% part chauffage) : ETAT	66 554,03 €	42 %
Travaux remplacement éclairage Mairie :	24 967,89 €	Autofinancement : COMMUNE	52 002,93 €	33 %
<b>TOTAL DEP. HT :</b>	<b>158 075,95 €</b>	<b>TOTAL REC. HT :</b>	<b>158 075,95 €</b>	<b>100 %</b>

**AR Prefecture**

046-214601288-20240912-2024\_70-DE  
Reçu le 12/09/2024  
Publié le 12/09/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes CAUVALDOR ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

  
Vincent ROUQUIE

Le Maire,

  
Michel SYLVESTRE

